

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Etaient présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Lucien PACCALLET, M. Yves CHOMIER, M. Christophe POUGHON, M. Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON et M. Olivier VALLET

Absents excusés : M. Etienne BONNARD, M. Stéphane VIVIER, Mme Caroline CHOPLIN et M. Smail CHERFA

Pouvoirs : M. Denis BELLIOU à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI

Soit NEUF membres présents, DIX votants sur QUATORZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Christophe POUGHON

1 – Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 est approuvé à l’unanimité.

2 – Décision budgétaire modificative n°3

Depuis 2017 il y a un décalage dans la comptabilité concernant le versement de l’attribution de compensation (AC) à la Métropole. Ainsi, en 2019, ont été comptabilisées sur l’exercice les AC de décembre 2018 à novembre 2019.

Afin de corriger ce problème il y a lieu d’abonder les crédits budgétaires nécessaires afin de payer l’AC de décembre 2019 sur cet exercice.

Cette augmentation de crédits de dépense est contrebalancée par la réduction des crédits alloués au frais de télécommunication, les prévisions ayant été supérieures aux dépenses effectives.

Par conséquent, la décision budgétaire modificative s’établit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
D 6262 : Frais de télécommunication	1 616.00 €	
TOTAL D 11 : Charges à caractère général	1 616.00 €	
D 739211 : Attributions de compensation		1 616.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 616.00 €

Accord du Conseil à l’unanimité.

3 – Réfection des armoires d’éclairage

Ce point de l’ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

4 – Convention d’organisation scolaire entre les communes de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay

Depuis plusieurs mois un travail de mutualisation des écoles est mené par les communes de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay en collaboration avec les services de l’Education Nationale.

L’aboutissement de cette réflexion se concrétise aujourd’hui par la proposition de mise en place d’une convention tripartite permettant de créer une école unique avec maintien des deux sites scolaires.

Les classes de l'école élémentaire seront réparties sur les deux communes, les classes maternelles restant propre à chaque site.

Cette organisation permet de maintenir le nombre de classes prévu à la rentrée 2020 sur au moins les trois prochaines années.

Accord du Conseil à l'unanimité.

5 – Subvention à l'association « Laisse Le Bon Temps Rouler »

Madame le Maire rappelle le concert du vendredi 31 janvier 2020 organisé dans le cadre du Festival Guitare Vallée en collaboration avec l'association « Laisse Le Bon Temps Rouler », avec comme affiche le groupe rock GROCK.

Elle rappelle que les années précédentes une subvention de 500 € était accordée et propose de maintenir ce même montant.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6 – Questions diverses

- Forêt : le devis du programme de travaux 2002 établi par l'ONF est porté à connaissance de l'assemblée. M. Olivier VALLET de la commission « Forêts » l'examinera en détail avant décision ultérieure.
- Dépôts sauvages de pneus : M. LOUAT responsable du Groupement forestier des Grands Champ sensibilise la commune sur ce problème qui touche beaucoup de communes. Une recherche de solution est en cours.
- Maison des Tresses et Lacets : Mme CHAZALLON sollicite la commune pour le transport de machines textiles de Doizieux au musée. Au préalable les élus souhaitent savoir où en est l'évacuation des métiers stockés depuis plus de 10 ans chez M. PEYRARD.

En ce qui concerne les dégâts causés par le vent en novembre 2019 le service « Rivières » de Saint-Etienne Métropole sera relancé.

- Agenda :
 - Réunion de coordination des travaux sous Maîtrise d'Ouvrage SEM pour le Territoire du Gier prévue en mairie de Lorette le 04/02/2020 à 15h. Mme le Maire et Mme Myriam THEVENON y assisteront
 - Conseil d'école le 03/02/2020 à 18h à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40